

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU JEUDI 12 MARS 2020 A 21 HEURES**

Date convocation : 02 mars 2020
Date affichage convocation : 02 mars 2020

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : TRESSEIDE – ARMAND-MARTIGNY - GUIRAUD
Messieurs : FABRE- JAMES-DURAND-VERDIER – CLEMENT- COULON -
VOLEON

Absent(es) :

Messieurs GALANT - COUVE – Mesdames PORTALES - ESPERT

Absent(es) excus(és) : NEANT

Procuration(s) : NEANT

Membres 15
Présents 11
Procurations 00

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame ARMAND Marie-Paule a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance, les conseillers l'approuvent et signent le registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «**Télérecours Citoyens**» accessible par le site internet www.telerecours.fr*

DELIBERATION N°2020-15
COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL MAIRIE ET BUDGET
PHOTOVOLTAIQUE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

- Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2020-16
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL MAIRIE

Monsieur le Maire ne participe pas au débat et au vote.

Madame TREISSEDE membre de l'assemblée la plus âgée préside le débat :

« Le Conseil municipal »

A L'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2019

PROPOSE de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Résultat de fonctionnement 2019	MONTANT EN €
A. Résultat de l'exercice 2019 Recettes – Dépenses de fonctionnement	-63 989.97
B. Résultats antérieurs reportés Solde du R002	418 819.01
C. Résultat à affecter C= A+B	354 829.04
Investissement	
D. Solde d'exécution de la SI Recettes – Dépenses (001) 2019 Résultats antérieurs reportés	7 489.03 9 204.94
E. Solde des restes à réaliser SI (R-D)	- 196 137.00
F. Besoin de Financement	= D + E
Besoin de financement (F)	179 443.03
AFFECTATION (de C)	= G + H
G. Affectation en réserves au 1068 (sur 2020)	179 443.03
H. Report en fonctionnement sur le R002 (2020)	175 386.01

DELIBERATION N°2020-17
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire ne participe pas au débat et au vote.

Le membre de l'assemblée le plus âgé préside le débat : Madame TREISSEDE

« Le Conseil municipal »

A L'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2019

PROPOSE de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal comme indiqué dans le tableau ci-dessus :

Résultat de fonctionnement 2019	Montant en Euros
I. Résultat de l'exercice 2019 Recettes – Dépenses de fonctionnement	2 140.26
J. Résultats antérieurs reportés Solde du D002	- 5 852.23
K. Résultat à affecter C= A+B	- 3 711.97
Investissement	
L. Solde d'exécution de la SI Recettes – Dépenses (001) 2019 Résultats antérieurs reportés	-1.14 14 161.53
M. Solde des restes à réaliser SI (R-D)	0
N. Besoin de Financement	= D + E
Besoin de financement (F)	0
AFFECTATION (de C)	= G + H
O. Affectation en réserves au 1068 (sur 2020)	0
P. Report en fonctionnement sur le D002 (2020)	- 3 711.97

DELIBERATION N°2020-18
AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL MAIRIE

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 179 443.03 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 175 386.01 €

Le Conseil Municipal procède au vote et à l'unanimité approuve l'affectation de résultat proposée.

**DELIBERATION N°2020-19
AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

Le Conseil Municipal vote et à l'unanimité décide de ne pas affecter le résultat.

**DELIBERATION N°2020-20
RIFSEEP**

**Objet :
Mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.)**

Le conseil municipal,

**Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
(I.F.S.E.)**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité décide d'instituer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'État l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non-complet et à temps partiel.

Les cadres d'emplois concernés sont les suivants : rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, techniques territoriaux,

Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

décide à l'unanimité d'instituer edans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'État le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

**DELIBERATION N°2020-21
IHTS ET HEURES COMPLEMENTAIRES**

Le Conseil

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaire pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories C ou B, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

En raison des missions exercées et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat,

**DELIBERATION N°2020-22
REPLACEMENT POMPE IMERGEE FORAGE STADE**

Monsieur le Maire présente la facture de BRANTE Forage d'un montant de 6 270.00 € HT soit 7 524,00 € TTC concernant le changement de la pompe immergée sur le forage du stade.

Et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à payer cette dépense en section d'investissement du budget.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à payer cette dépense en section d'investissement et tous les documents liés à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Discussion sur l'organisation des élections dimanche 15 mars 2020 au vue de l'épidémie du COVID19

Séance levée à 21H40

Date affichage de la séance 13 mars 2020